



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le lundi 24 octobre 2011

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 19 octobre 2011 publié au journal officiel du 23 octobre 2011, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune de SERIGNAN au titre *de la sécheresse* **2010**.

Contact presse
04.67.61.61.25